



Le bilan orthophonique, acte fondateur de l'intervention orthophonique

Action d'évaluation des pratiques professionnelles

À l'issue de la formation, la/le stagiaire sera capable de :

- Analyser, en équipe, les pratiques existantes en utilisant les méthodes et outils mobilisables (textes fondateurs de la profession : Code de la santé publique, Convention, NGAP et recommandations de la HAS, pour une prise de décision adaptée aux besoins de soins du patient.
- Intégrer le choix du patient, la décision partagée et l'attente du patient en termes d'information.
- Connaître les outils permettant une auto-évaluation « pertinence des actes ».
- Être capable :
 - d'élaborer un programme de pertinence sur un ou plusieurs des actes arrêtés
 - d'en analyser les résultats obtenus
 - de définir des actions d'amélioration des pratiques.

PAG
7

➤ **Objectifs pédagogiques**

Action d'Évaluation des Pratiques professionnelles destinée aux orthophonistes.

Audit clinique en référence à la fiche HAS (juin 2017)

L'action d'évaluation des pratiques propose de sensibiliser les professionnels de santé concernés sur les actions qui relèvent de leurs compétences afin d'améliorer la pertinence du bilan orthophonique. En proposant un accompagnement des professionnels, réunis en petits groupes, à l'analyse de leurs pratiques de soins, de l'entretien d'anamnèse au choix des épreuves du bilan, à l'élaboration du diagnostic et à la restitution à l'issue du bilan.

En référence à la méthodologie dite d'audit clinique ciblé, proposée par la HAS, cette action permet une démarche d'évaluation, puis d'amélioration des pratiques professionnelles.

➤ **Objectifs portant sur l'analyse des pratiques**

Cette action d'évaluation des Pratiques Professionnelles porte sur le bilan, **acte fondateur de l'intervention orthophonique**, qui concerne tous les types de pathologies rencontrées par les orthophonistes dans leur pratique. Le thème du bilan a été choisi car c'est l'acte pour lequel la profession dispose de textes réglementaires : le Code de la santé publique (articles R4341-1 à R4341-4), la Nomenclature Générale des Actes Professionnels, titre IV- Chapitre II- article 2, et la convention organisant les rapports entre les orthophonistes et les caisses d'assurance maladie.

Premier contact entre le professionnel et le patient, le bilan pose les fondements d'une future relation de soins.

➤ **Formateur :** Aurélie GRIFFATON, Orthophoniste, Facilitateur EPP

SOLformation - Sciences Orthophoniques en Lorraine Formation

SAS au capital de 500€ - SIRET 794 148 148 00016 - RCS EPINAL

72 rue d'Alsace – THAON LES VOSGES – F 88150 CAPAVENIR VOSGES – 03 29 37 23 85

solf.formation@gmail.com

<http://www.solformation.com/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 41 88 01204 88 auprès du préfet de la région Lorraine.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



➤ **Dates :**

Les actions se dérouleront en **trois temps**, espacés de 5 à 10 semaines. Durée de 15h réparties comme suit :

TEMPS 1 (présentiel)	jeudi 28 avril 2022	de 13h30 à 17h30 (4 heures)
• Entre les temps 1 et 2		2 heures en non-présentiel
TEMPS 2 (présentiel)	vendredi 3 juin 2022	de 9h à 13h (4 heures)
• Entre les temps 2 et 3		2 heures en non-présentiel
TEMPS 3 (présentiel)	jeudi 7 juillet 2022	de 13h30 à 16h30 (3 heures)

PAG
r

➤ **Lieu :** CAMPANILE St Avold – 53 avenue Patton – 57500 SAINT AVOLD

➤ **Tarifs :**

Libéral : 560 € / DPC : 560 €

➤ **Public visé :** orthophonistes

➤ **Prérequis :** diplôme d'orthophonie CCO/logopédie/diplôme équivalent

➤ **Délai d'inscription :** 1 semaine avant le début de la formation, de préférence ; passé ce délai, n'hésitez pas à nous contacter au cas où il resterait de la place.

➤ **Nombre de participants :** 15

➤ **Moyens pédagogiques techniques :**

Les temps de regroupement présentiels utilisent :

- Brièvement, la méthode expositive par l'apport de connaissances indispensables aux principes de l'audit clinique ciblé, mais également des temps d'échanges, d'analyse critique des expériences et pratiques professionnelles qui permettent de nourrir et enrichir la réflexion des participants.
- La plupart du temps la méthode interrogative : le formateur se base sur les réponses à un questionnement structuré pour faire découvrir et trouver au groupe les connaissances souhaitées.

Les temps non-présentiels entre les sessions utilisent :

La méthode active : les participants se confrontent à la réalité de leur pratique en analysant leurs dossiers au moyen d'une grille d'analyse et en repérant les améliorations possibles.

➤ **Moyens d'encadrement :**

Le formateur sera présent pendant les 3 jours de la formation en présentiel.

Une organisatrice-animatrice de SOLFormation sera présente pendant ces 3 jours. Elle sera chargée des relations avec les stagiaires et pourra être contactée pour toute demande de renseignement concernant cette formation. Il s'agit de : Aurélie GRIFFATON – 06.41.57.50.63 – griffaton.solformation@gmail.com

SOLFormation - Sciences Orthophoniques en Lorraine Formation

SAS au capital de 500€ - SIRET 794 148 148 00016 - RCS EPINAL

72 rue d'Alsace – THAON LES VOSGES – F 88150 CAPAVENIR VOSGES – 03 29 37 23 85

solf.formatation@gmail.com

<http://www.solformation.com/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 41 88 01204 88 auprès du préfet de la région Lorraine.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



➤ **Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation :**

Une liste d'émergence sera signée au début de chaque demi-journée.

➤ **Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :**

Méthode : audit clinique ciblé

Celle-ci a été retenue en raison de son acceptabilité, de sa faisabilité en termes d'outils proposés, d'échelle de temps et de lieu pour les orthophonistes exerçant en libéral.

Le découpage en trois temps, espacés de 5 à 8 semaines, permet de mesurer les écarts entre la pratique réelle et la pratique recommandée par les textes fondateurs de la profession : code de la santé publique, convention nationale et nomenclature des actes professionnels.

En fonction des résultats d'une première évaluation, les professionnels mettent en place des actions d'amélioration des soins.

L'impact de ces actions est évalué par une nouvelle mesure des écarts entre la pratique réelle observée et la pratique recommandée selon les mêmes critères d'évaluation.

Elle a aussi pour finalité de faire progresser chacun mais également l'ensemble de la profession. »

« Lors du temps T2, chaque groupe se réunit et tire les enseignements collectifs des résultats obtenus (chacun tirant ses propres conclusions de son évaluation personnelle qui reste confidentiel). Les résultats sont analysés collégalement, les points de fragilités sont repérés et le groupe détermine ses axes d'amélioration. Un consensus est recueilli sur les points à améliorer, et un outil commun est construit pour améliorer ces points. Un temps de latence est laissé entre les temps T2 et T3 pour permettre au professionnel de réaliser trois bilans initiaux en apportant les aménagements nécessaires pour prendre en compte dans sa pratique professionnelle les résultats, enseignements et décisions prises à la suite de la première évaluation.

Lors du temps T3, les participants évaluent de nouveau leur pratique à partir des mêmes critères et des mêmes modalités que lors du temps T1. »

Justification de la méthode :

L'alternance des temps présentiels et non-présentiels, a été choisie en référence à la méthodologie dite d'audit clinique ciblé, proposée par la HAS (fiche technique de juin 2017). Cette méthode a été privilégiée pour les raisons suivantes :

- Les pratiques sont évaluées par deux fois, les résultats entre la pratique réelle et la pratique attendues et recommandée.
- Cette analyse doit déboucher sur l'identification et la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la qualité des soins.
- C'est une évaluation concrète et faisable pour des professionnels libéraux
- Les enjeux liés à la prise en soin sont explicites.
- Les processus et les pratiques liés à la prise en soin sont analysés
- Les recommandations et les textes de références sont pris en compte.
- Les objectifs d'amélioration sont définis et permettent le suivi des actions d'amélioration.

SOLFormation - Sciences Orthophoniques en Lorraine Formation

SAS au capital de 500€ - SIRET 794 148 148 00016 - RCS EPINAL

72 rue d'Alsace – THAON LES VOSGES – F 88150 CAPAVENIR VOSGES — 03 29 37 23 85

solf.formation@gmail.com

<http://www.solformation.com/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 41 88 01204 88 auprès du préfet de la région Lorraine.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



➤ **Programme détaillé :**

Journée 1 | Durée : 4h00

THEME : Présentation de l'outil, remise des documents aux stagiaires, expérimentation de l'outil

Accueil des participants, tour de table	0h20
Atelier-découverte du matériel	1h00
Remise de la pochette et présentation du matériel (Questionnaire, Documents...)	0h45
Mise en situation à l'aide du dossier fictif, discussion et échanges sur les problèmes rencontrés dans la pratique, des axes potentiels d'amélioration du lien avec les références réglementaires : convention, code de la santé publique, architecture rédactionnelle du compte-rendu de bilan.	1h00
Questions et détails pratiques (échancier, présentation du site en ligne...)	0h40

Journée 2 | Durée : 4h00

THEME : Suivi du déroulement du travail, choix des axes d'évolution et élaboration commune d'une stratégie à expérimenter, mise au point, précisions, explications avec exemples

Accueil des participants	0h10
Recueil des premières impressions (atelier)	0h50
Remise et analyse des résultats collectifs, étude des résultats et items à améliorer collectivement	0h20
Choix des axes prioritaires à travailler (atelier)	0h40
Elaboration des outils complémentaires (grilles d'analyse, procédures, attribution des recherches à effectuer en référence aux exemples fournis)	1h30
Questions et rappel de l'exigence de réaliser tous les nouveaux bilans en intégrant les grilles d'analyse et procédures retenues	0h15

Journée 3 | Durée : 3h00

THEME : résultats du second passage comparaison T2-T1, analyses, constats, discussions, poursuite de l'élaboration échanges de points de vue, phase de « consolidation » des représentations collectives

Accueil des participants	0h10
Recueil des impressions et commentaires	0h15
Restitution et analyse des résultats du groupe, analyse-comparaison des résultats T1/T2 (atelier en sous-groupes)	0h35
Evaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés par le groupe	0h20
Evaluation par chaque participant de sa progression personnelle	0h10
Réflexion, discussion et synthèse des travaux du groupe, présentation d'une sélection d'outil d'amélioration	0h30
En fonction de l'analyse des résultats individuels et collectifs, élaboration d'un document final	0h30
Synthèse - Conclusion	0h15

SOLFormation - Sciences Orthophoniques en Lorraine Formation

SAS au capital de 500€ - SIRET 794 148 148 00016 - RCS EPINAL

72 rue d'Alsace - THAON LES VOSGES - F 88150 CAPAVENIR VOSGES — 03 29 37 23 85

solf.formation@gmail.com

<http://www.solformation.com/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 41 88 01204 88 auprès du préfet de la région Lorraine.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



➤ **INFORMATIONS PRATIQUES**

Parking sur place. Possibilité de restauration.

Accompagnement du handicap : nos locaux de formation sont aux normes pour accueillir tout public. Si vous êtes en situation de handicap, pour toute adaptation nécessaire lors de votre formation, pensez à contacter l'organisateur dès votre inscription.

Accueil 30 minutes avant le début de la formation et remise de documents.

Matériel à apporter : ordinateur, tablette, dossiers de vos patients

➤ **INSCRIPTION**

Programme valorisable au titre du DPC.

Tous les professionnels doivent être inscrits auprès de SOLFormation.

Professionnels salariés :

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2022.

Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC.

Le professionnel salarié peut se préinscrire auprès de SOLFormation, cette inscription devra être confirmée par son employeur. L'employeur inscrit le professionnel salarié à la formation et règle à SOLFormation le coût de la formation.

Une convention sera adressée à l'employeur qu'il devra signer et renvoyer à SOLFormation.

Professionnels libéraux :

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2022.

Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC.

Tout professionnel libéral s'inscrit à la formation auprès de SOLFormation et règle à cet organisme le coût de la formation. Une convention sera adressée au professionnel, qu'il devra signer et renvoyer à SOLFormation, à l'adresse indiquée sur le courriel de préinscription.

ATTENTION, le professionnel libéral qui souhaite valider son DPC au titre de cette formation **doit également s'inscrire** sur le site www.monodpc.fr, 1 mois avant la formation. Veuillez à toujours vérifier vos coordonnées (NOMS, numéro ADELI, adresse courriel...).

SOLFormation - Sciences Orthophoniques en Lorraine Formation

SAS au capital de 500€ - SIRET 794 148 148 00016 - RCS EPINAL

72 rue d'Alsace – THAON LES VOSGES – F 88150 CAPAVENIR VOSGES — 03 29 37 23 85

solf.formation@gmail.com

<http://www.solformation.com/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 41 88 01204 88 auprès du préfet de la région Lorraine.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.